

FOIRE AUX QUESTIONS

Information sur les EPC pour les résidents des foyers de soins de longue durée, leur famille et leurs visiteurs

Date de publication : novembre 2023

Introduction

La présente foire aux questions contient de l'information pour les résidents d'un foyer de soins de longue durée (FSLD) qui sont colonisés ou infectés par des entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC) et pour les membres de leur famille et leurs visiteurs. Elle peut aussi servir à sensibiliser les résidents et les visiteurs d'une unité dont un résident a des EPC.

Rappel : Dans l'incertitude, renseignez-vous toujours auprès d'un fournisseur de soins de santé.

Au sujet des EPC

Q1. Que sont les EPC?

Les EPC sont des bactéries qui peuvent causer des infections difficiles à traiter parce que les antibiotiques que nous utilisons normalement ne fonctionnent plus. C'est pourquoi le traitement d'une personne ayant une EPC est très difficile et dure souvent plus longtemps. La personne peut être **colonisée** ou **infectée** par une EPC. La personne colonisée peut devenir infectée.

Le terme « **colonisation** » signifie que l'EPC est présente sur le corps, mais ne rend pas la personne malade. Le résident est le plus couramment colonisé dans l'urine et l'intestin. Le résident peut demeurer colonisé très longtemps (p. ex., des mois ou des années).

Le terme « **infection** » signifie que l'EPC rend la personne malade et que celle-ci présente des signes et des symptômes d'infection. Par exemple, une infection des voies urinaires peut entraîner des mictions douloureuses et fréquentes, ou une infection cutanée peut causer de la douleur et une enflure. Les infections causées par les EPC peuvent entraîner le décès dans les cas graves.

Q2. Les EPC sont-elles dangereuses pour moi et ma famille?

Les EPC peuvent causer une infection, voire le décès dans certains cas, mais les membres de la famille et les visiteurs sains risquent moins de les attraper ou d'être infectés.

Q3. Comment les EPC sont-elles transmises d'une personne à l'autre?

Les EPC se transmettent d'une personne à l'autre par les mains ou par le contact avec des objets (p. ex., table, bouton de porte, commutateur d'éclairage) qui n'ont pas été bien nettoyés et désinfectés. C'est ce qu'on appelle la transmission par **contact**.

Q4. Comment traite-t-on les EPC?

Le résident qui a une **infection** à EPC est traité avec des antibiotiques. Il importe de suivre les instructions du médecin concernant les antibiotiques.

La personne colonisée ne reçoit pas d'antibiotique parce que les antibiotiques traitent l'infection et non la colonisation. L'utilisation d'antibiotiques contre la colonisation ou dans toute situation où ils ne sont pas nécessaires peut causer du tort, notamment des effets secondaires indésirables ou l'augmentation des bactéries difficiles à traiter.

Stopper la transmission des EPC

Q5. Quelles pratiques le FSLD adopte-t-il pour prévenir la transmission des EPC?

Le FSLD adopte des pratiques de prévention et de contrôle des infections (PCI) pour réduire la transmission des EPC aux autres résidents, au personnel et aux visiteurs. Le FSLD fournit à votre proche des soins du même niveau pendant l'application de ces pratiques.

Vous constaterez peut-être dans le FSLD certains des changements suivants qui visent à stopper la transmission des EPC :

- Réserver au résident une toilette ou une commode et de l'équipement réutilisable (p. ex., moniteur de tension artérielle).
- Augmenter le nettoyage dans l'unité.
- Poser sur la porte du résident une affiche indiquant l'équipement de protection individuelle (EPI) à porter pour entrer dans la chambre. L'EPI requis pour les EPC comprend la blouse et les gants.
- Rappeler aux résidents, au personnel et aux visiteurs les bons moments pour se laver les mains.
- Favoriser les activités qui ne comportent pas de contact direct ni de partage d'articles.
- Ne pas partager les articles personnels (p. ex., savons, brosses) et les étiqueter avec le nom du résident.

Q6. Comment puis-je contribuer à stopper la transmission des EPC?

Il y a plusieurs façons de contribuer à stopper la transmission des EPC avec vos propres gestes et des rappels à votre proche, notamment :

- Se laver régulièrement les mains au savon et à l'eau ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool, en particulier :
 - avant d'entrer dans le FSLD et dans la chambre de votre proche;
 - après tout contact possible avec du sang ou un liquide organique (p. ex., après avoir changé le sous-vêtement de votre proche, vidé un cathéter urinaire ou remplacé un pansement de plaie);
 - après avoir quitté la chambre de votre proche;
 - avant et après les repas.
- Participer à une formation sur la bonne façon de mettre et d'enlever l'EPI.
 - Porter l'EPI approprié lorsque vous entrez dans la chambre de votre proche et le jeter (ou le mettre dans une corbeille à linge) avant de quitter la chambre. Ne gardez pas votre EPI pour le réutiliser.

- Demander au personnel de soins de santé de retirer le cathéter urinaire de votre proche dès qu'il n'en a plus besoin. Le cathéter urinaire est un facteur de risque en ce qui concerne les EPC.
- Ne verser aucun liquide organique ou autre liquide dans un lavabo servant au lavage des mains (p. ex., urine d'un cathéter ou restant de boisson).
- Ne pas entrer dans la chambre d'un autre résident pendant que vous rendez visite à votre proche.
- Ne pas utiliser la toilette de votre proche.

Q7. Un résident ayant des EPC peut-il participer à des activités du FSLD?

Oui! L'engagement social est les activités de groupe sont une partie importante de la qualité de vie pour bon nombre de résidents. Il faut trouver l'équilibre avec les pratiques de PCI qui réduisent la transmission des EPC aux autres résidents, au personnel et aux visiteurs. Vous pouvez aider votre proche comme suit :

- l'encourager à se laver les mains et à porter des vêtements propres avant de se joindre aux activités ou d'entrer dans les aires partagées;
- favoriser les activités qui ne comportent pas de contact direct ni de partage d'articles (utiliser plutôt des articles pouvant être nettoyés et désinfectés après l'activité).

Q8. Comment puis-je être utile si mon proche ne comprend pas ou ne suit pas les instructions?

Si votre proche a du mal à comprendre, à se rappeler ou à suivre les instructions, il importe d'en parler avec son fournisseur de soins de santé pour élaborer un plan. Vous pouvez l'aider notamment comme suit :

- l'accompagner lorsqu'il quitte sa chambre et l'encadrer selon le plan élaboré avec son équipe de soins de santé (p. ex., le dissuader de toucher aux surfaces hors de sa chambre);
- le diriger vers le désinfectant pour les mains à base d'alcool ou un lavabo servant au lavage des mains et l'aider à suivre les étapes;
- l'aider à maintenir une bonne hygiène (p. ex., entretien approprié du cathéter urinaire, bains réguliers, recouvrement des plaies ouvertes, port de vêtements propres);
- contribuer à tenir sa chambre propre et exempte d'encombrement;
- lui rappeler de ne pas partager ses articles et de ne pas laisser des articles personnels dans les aires partagées;
- utiliser des trucs pour aider sa mémoire (p. ex., instructions écrites, désinfectant pour les mains à son chevet).

Q9. Mon proche peut-il me rendre visite chez moi en toute sécurité?

Oui, votre proche peut vous rendre visite en toute sécurité! Lorsqu'il vous rend visite chez vous, pratiquez une bonne hygiène (p. ex., lavez-vous les mains avant de préparer des aliments ou de manger et après être allé à la toilette), et invitez toutes les personnes présentes chez vous à faire de même.

Il n'est pas nécessaire de faire un nettoyage spécial des articles comme la vaisselle ou le linge, car le nettoyage normal au savon à vaisselle ou à linge et à l'eau tiède suffit pour tuer ou éliminer les EPC.

Après la visite, vous devriez nettoyer avec un nettoyant ménager ordinaire les surfaces et les articles auxquels votre proche a touché.

Bibliographie

1. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Annexe A : Dépistage, analyse et surveillance des organismes antibiorésistants (OA). Annexé à : Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2013.

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Foire aux questions : Information sur les EPC pour les résidents des foyers de soins de longue durée, leur famille et leurs visiteurs. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2023.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023

Ontario 